



## **GUIDE DES ÉTUDES**

**MASTER DIDACTIQUE DES LANGUES**

**2<sup>ÈME</sup> ANNÉE**

**PARCOURS Français Langue Etrangère**

**et Ingénierie de la Formation**

----

**PARCOURS ANGLAIS**

**et Ingénierie de la Formation**

Département des Lettres et Arts  
**ANNÉE 2023-2024**

Contact : [secr-fle@univ-littoral.fr](mailto:secr-fle@univ-littoral.fr)

Lieu de formation :

Centre universitaire du Musée

34, Grande-Rue,

BP 751, 62321 Boulogne-sur-Mer cedex

## INFORMATIONS IMPORTANTES

L' objectif prioritaire de cette formation est situé sur un axe « Ingénierie de la Formation / Français Langue Etrangère / Anglais » professionnalisant, c'est-à-dire centré sur le monde économique et social : les futurs formateurs devraient pouvoir répondre aux besoins des entreprises ou des institutions et des organisations devant mettre en place des dispositifs de formation faisant appel aux technologies nouvelles et à des dispositifs d'auto-apprentissage demandés par l'évolution de la gestion des Ressources Humaines mais aussi par les besoins de formation dans le contexte actuel de mondialisation de l'économie et des sociétés.

- Sont considérés comme recevables les dossiers complets présentés par les étudiants en formation initiale justifiant d'un stage à l'étranger ou en milieu non francophone de 3 mois minimum et titulaires :
  - d'un Master1 FLE ou Didactique des langues et des cultures ou Master Anglais LLCE
    - et, *sous réserve* de justifier d'une *expérience significative de l'enseignement d'une langue à des étrangers (FLE, FLS ...)* en particulier en milieu institutionnel ou associatif, d'un Master1 relevant des Langues Etrangères Appliquées, de Langues et Civilisations Étrangères ou d'autres Masters 1 du domaine des Sciences Humaines, des Sciences du Langage, des Sciences de l'éducation, voire des Sciences économique, etc.
    - Les enseignants titulaires de l'Education nationale justifiant d'une expérience significative, motivés et cherchant à élargir ou approfondir le champ de leurs compétences dans le cadre d'un projet.

### **ATTENTION !**

- Tout candidat de Formation Continue non titulaire d'un diplôme français (maîtrise ou master 1) doit demander un dossier **Validation des Acquis de l'Expérience / VAE** auprès du Service de la Formation continue (CUEEP Littoral; contact: Mme Tiquet – [sabine.tiquet@univ-littoral.fr](mailto:sabine.tiquet@univ-littoral.fr))
- Tout étudiant (français ou étranger) non titulaire d'un diplôme français (maîtrise ou master) doit constituer un dossier de **Validation des Etudes / VE** en ligne : [http://www.univ-littoral.fr/formation/validation\\_etudes\\_1.htm](http://www.univ-littoral.fr/formation/validation_etudes_1.htm)

Tout étudiant non francophone doit justifier, par une certification, d'un niveau *minimum* B2 du CECRL en français (DALF et TCF).

- Le contrôle des connaissances pour les différentes matières passe par des évaluations qui reposent soit sur la rédaction d'un dossier d'études, soit sur des

formes de contrôle continu, soit sur un examen terminal afin d'en diversifier les modalités conformément aux dispositions explicitement indiquées ci-dessous. Par ailleurs, le cadrage général de l'université quant au contrôle des connaissances se trouve sur le portail > Mes documents > étudiants > MCC

- Les notes seront compensées à l'intérieur des modules et entre les modules. L'arbitrage des notes, par exemple, entre première session et session de rattrapage, se fera dans le sens le plus favorable à l'étudiant.

## OBLIGATION DE STAGE

*Chaque étudiant effectuera au moins un stage long de 310 heures minimum conjointement à la rédaction d'un mémoire.*

*Il peut être demandé un second stage dans le cas d'un redoublement.*

A noter : dans le cadre du Master Didactique des Langues (parcours FLE/IF ou parcours Anglais/IF) qui est une formation diplômante, les étudiants accomplissent, à titre obligatoire, des stages prévus à l'[article 9 de la loi du 31 mars 2006](#) impliquant la signature d'une convention de stage sur la base d'une convention type. Ces stages sont intégrés à ce cursus pédagogique dans les conditions suivantes :

- leur finalité et leurs modalités sont définies par l'organisation de la formation ;
- ils font l'objet d'une restitution de la part de l'étudiant donnant lieu à évaluation dans le cadre du Master Didactique des Langues (se reporter à l'UE Mémoire).
- **Aucun départ en stage ne sera autorisé avant le 22 février 2019 (cf. date précise sur le calendrier de la formation).**

Il peut s'agir également d'un travail salarié dans ces cas très précis et après appréciation du jury.

L'équipe pédagogique sera attentive à ce que le choix du stage obligatoire s'intègre au projet personnel et professionnel (PPP) de chaque étudiant compte tenu des spécificités du secteur et se réserve le droit de refuser un stage si les missions ne correspondent pas aux attendus du Master. Le Master Didactique des Langues étant une formation professionnalisante, la seconde année de formation s'accompagne, par ailleurs, d'un projet tutoré (ou d'un stage pratique) intégré à la formation chez nos partenaires locaux et qui ne dispense bien évidemment pas du stage long de 3 mois minimum dans une autre institution ou organisation, en France ou à l'étranger.

Sont également intégrés au cursus Master didactique des langues, dès lors qu'ils satisfont aux conditions générales citées plus haut, des stages complémentaires non obligatoires organisés dans le cadre du décret n°2010-956 du 25 août 2010 au Journal Officiel. Ouverts aux étudiants qui n'ont pas terminé leur formation, il peut s'agir :

D'un parcours de formation permettant de conforter une réorientation proposée aux étudiants, notamment sur les conseils de l'équipe enseignante réunie sous la responsabilité du président de jury, éventuellement en accord avec des services d'orientation ou de formation continue,

- D'une formation complémentaire destinée à favoriser le projet d'insertion professionnelle de l'étudiant et validée en tant que telle par l'équipe enseignante réunie sous la responsabilité du président de jury qui tiendra compte de sa cohérence.
- Dans tous les cas, en complément de la convention de stage, le président de jury (ou à défaut, le responsable de la formation) définit et conclut un contrat pédagogique avec le responsable de la structure d'accueil.

Le stage complémentaire non obligatoire est évalué sur la base de la rédaction d'un dossier complémentaire de formation écrit, remis en double exemplaire, et pouvant à la demande du président de jury donner lieu à une présentation orale devant l'équipe pédagogique. La note obtenue sera comptabilisée en bonus pour l'année en cours. Ce bonus pourra atteindre au maximum 5 % du total des points, selon la durée du stage et selon le résultat de son évaluation. Il pourra compléter les éventuels autres points bonus, toujours en restant dans un total maximum de 5 % du total des points.

Le stage complémentaire non obligatoire est réalisable soit de façon continue lors des périodes sans enseignement (stage massé), soit de façon fractionnée lors des temps libérés par l'emploi du temps (stage filé). La durée du stage complémentaire non obligatoire, fixée compte tenu des spécificités du secteur est clairement indiquée, ainsi que la charge de travail, dans la convention et le contrat pédagogique.

Les conditions de rétribution financière par la structure d'accueil appliquées sont les mêmes pour le stage complémentaire non obligatoire que celles appliquées pour le stage long obligatoire de 3 mois minimum.

**Des adaptations du cursus** seront mises en place à chaque fois que la situation de l'étudiant le nécessitera, **à condition de ne pas contrevenir aux exigences fondamentales de la formation.**

Ainsi, normalement, le Master 2 se fait en un an, mais il est parfaitement possible d'étaler les études sur deux ans et/ou de dispenser l'étudiant en formation continue d'un ou plusieurs modules après étude du dossier personnel et éventuellement d'un entretien approfondi, par l'équipe enseignante réunie sous la responsabilité du président de jury.

### **Précision : la demande de redoublement**

**Le redoublement n'est pas de droit et est soumis à une autorisation délivrée par le jury du diplôme. Le redoublement reste tout à fait exceptionnel.**

**Aucune autorisation de redoublement ne sera donnée aux étudiants qui ne passent pas tous les examens de première session sauf en cas de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, maladie grave) avec justificatifs et qui n'auront pas rendu de version d'étape du mémoire.**

## EXAMENS

- Deux périodes d'examens sont prévues, la seconde période permettant de rattraper des épreuves non validées ; les soutenances de mémoires seront organisées pendant ces périodes.

### Le Mémoire:

L'étudiant choisit un sujet en lien avec directeur de mémoire parmi les enseignant membres de l'équipe pédagogique et lui propose un plan de travail. **Sans l'accord formalisé par un document signé par l'enseignant choisi comme directeur, l'étudiant ne pourra présenter de Mémoire.**

La formation débouche sur la rédaction d'un mémoire de recherche, présenté sur supports électroniques et papier fourni en trois exemplaires clairement identifiés, deux à trois semaines au moins avant la soutenance (voir calendrier). **Les étudiants s'appuient sur une problématique de recherche qu'ils pourront mettre en lien avec leur terrain de stage.**

Pour le Master 2, il s'agit d'un "mémoire de recherche" (60 à 100 pages environ **hors bibliographie et hors annexes**) suivi d'une soutenance orale (15 minutes de présentation, l'étudiant ne se contentant pas de répéter le contenu du texte écrit et déjà lu par les membres du jury, 10 à 20 minutes de questions et débat suivront cette mise en perspective).

**Une fiche de pré-rapport de Rapport de stage/Mémoire professionnel/ version d'étape sont à rendre obligatoirement (voir calendrier de la formation)**

Ce mémoire donnera lieu à une soutenance orale devant un jury composé d'au moins deux enseignants faisant partie de l'équipe pédagogique, et auxquels pourra se joindre un professionnel. Cette soutenance est primordiale et se fera en présentiel uniquement.

Pour le parcours anglais, la présentation orale se fera en anglais. Pour le parcours FLE, la présentation orale se fera en français. Dans les deux cas de figure, les échanges avec le jury peuvent être tenus dans l'un ou l'autre ou les deux langues.

**NOTE importante : Le mémoire ne peut être soutenu qu'après validation des autres modules, c'est un mémoire de fin d'étude.**

**Une note de 10/20 (mémoire écrit + soutenance orale ) est obligatoire pour valider l'année.**

Les étudiants veilleront à respecter scrupuleusement ces conditions.

## 1/ Rappel du calendrier universitaire et de la date de fin de l'année universitaire

Les stages ne pourront pas aller au-delà de la date de jury d'année (cf. calendrier) et, dans tous les cas, pas au-delà de la fin d'année universitaire.

Les stages sont des périodes temporaires de mise en situation en milieu professionnel au cours desquelles l'élève ou l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle. L'étudiant se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par l'établissement d'enseignement et approuvées par l'organisme d'accueil (*Art L124-1 du code de l'éducation*).

Tout stage doit donner lieu à l'élaboration d'une convention de stage.

Seuls les étudiants régulièrement inscrits dans un cursus de formation dont le volume horaire est de 200 heures au minimum par année d'enseignement (dont 50 heures minimum en présentiel) et ayant un stage prévu dans le cadre de leur formation, peuvent se voir délivrer une convention de stage.

- La durée maximale d'un stage ne peut excéder 924 heures (équivalent à 6 mois pour un stage de 154 heures par mois), prolongation éventuelle comprise, en adéquation avec les modalités prévues dans le Référentiel National du Diplôme.

- Pour les stages effectués en France métropolitaine et d'une durée supérieure à 308 heures, la gratification est obligatoire (gratification minimale de 3.75€/heure depuis le 01/01/2018) pour les étudiants en formation initiale.

- Evaluation du stage : préciser si le stage doit donner lieu à ECTS et/ou à points bonus. L'évaluation doit être rapportée à l'année universitaire au cours de laquelle le stage est effectué.

- Les absences des étudiants (congés ...) pendant le stage doivent être validées par la structure d'accueil et communiquées à la formation et au Bureau Insertion Professionnelle et des Stages. Il en est de même pour les arrêts de stage.

### 3/ Stage obligatoire ou optionnel

Tout stage effectué par un étudiant doit être intégré dans le cursus de la formation. Doivent ainsi être intégrés dans le cursus de la formation :

- Les stages obligatoires et validant pour l'obtention de l'année et/ou du diplôme. Ces stages donnent lieu à ECTS.

La loi admet la possibilité d'effectuer un stage obligatoire donnant lieu à des crédits ECTS et des stages optionnels ne délivrant pas de crédits.

Le guide des stages du ministère rappelle que :

« Le stage est une période temporaire de mise en situation professionnelle qui s'inscrit avec attribution ou non de crédits européens (ECTS) dans le cadre d'un cursus pédagogique. Il doit être inscrit dans la maquette de formation. (...)

Le stage, attributif d'ECTS, qu'il contribue à l'obtention du diplôme ou de la certification ou qu'il soit optionnel, est indiqué et précisé dans la maquette de formation. Le stage optionnel, non attributif d'ECTS, est, lui aussi, indiqué dans la maquette de formation comme possible à effectuer si je le souhaite. Je dois obtenir l'autorisation de mon équipe pédagogique qui s'assurera de la plus-value de ce stage au regard de ma formation. Il ne participera pas à la validation de mon cursus mais sera valorisé dans le supplément au diplôme.

### 4/ Convention de stage

Tout stage doit faire l'objet d'une convention de stage signée par :

- l'étudiant (ou son représentant)
  - l'enseignant référent et/ou le responsable de la formation
  - le tuteur dans l'organisme d'accueil
  - le responsable de l'organisme d'accueil
  - le Président de l'université
- L'ULCO utilise une application de gestion informatisée des conventions de stage (Pstage).

Les étudiants ayant trouvé un stage doivent :

- compléter avec la structure d'accueil le formulaire de pré saisie
- saisir leur convention de stage sur Pstage.

Leur enseignant référent doit ensuite valider le sujet du stage et vérifier les dates et modalités du stage. La convention peut ensuite être imprimée et mise en signature. Aucun stage ne doit débuter sans convention de stage validée dans Pstage et signée.

Le guide des études doit intégrer une partie sur les conventions de stage.

NB pour les enseignants : l'enseignant référent s'assure du bon déroulement du stage. Il est en contact avec le tuteur de l'organisme d'accueil et l'étudiant. Un enseignant référent ne peut pas encadrer simultanément plus de 24 stagiaires.

5/ Possibilité de valider des compétences liées à une autre expérience professionnelle que le stage

La CFVU du 19/09/2017 a voté la possibilité que le stage soit remplacé par une autre activité qui peut être :

- Un service civique

Une note du ministère en date du 5 mai 2018 est venue préciser que l'accomplissement de la mission de service civique était un préalable nécessaire à l'obtention de la dispense de stage. Par conséquent, le service civique doit avoir été réalisé en amont de la période de stage. A défaut, l'équipe pédagogique ne pourra pas en tenir compte pour dispenser totalement ou partiellement le stage de l'étudiant. Le service civique n'a pas vocation à se substituer au stage.

La circulaire du 5 octobre 2017 prise en application de l'article L611-9 du code de l'éducation précise, quant à elle, que la validation de l'activité n'est pas nécessairement liée à l'année universitaire en cours. On peut donc considérer que l'équipe pédagogique en charge de la validation pourra, si le service civique réalisé l'année n-x correspond toujours aux attendus et compétences à acquérir pour la validation de la formation ou l'obtention du diplôme, se prononcer sur celui-ci.

- Un Volontariat International en Entreprise (VIE) et en Administration (VIA)
- Un Diplôme d'Etudiant Entrepreneur
- Un contrat de travail (CDD, CDI...)

Ces possibilités restent soumises à la validation en amont du responsable de formation. Il doit mentionner cette possibilité dans le guide des études et prévoir les modalités pour obtenir un accord pédagogique, les modalités de suivi, de restitution, de validation et d'évaluation.

Il est à noter que le service civique doit être réalisé en amont de la période de stage.

Dans le cas d'un étudiant souhaitant effectuer un CDD à la place d'un stage, il conviendra d'établir un contrat pédagogique fixant notamment les modalités d'évaluation des compétences acquises correspondant à celles attendues dans la

maquette de formation par un stage.

Ces activités ne donnent pas lieu à l'établissement d'une convention de stage.

Les étudiants ayant, avant la période de stage prévue dans la formation, réalisé une expérience professionnelle (service civique, contrat de travail, VIE, diplôme d'étudiant entrepreneur) peuvent demander à l'équipe pédagogique la validation partielle ou totale de leur stage. L'équipe pédagogique peut décider de valider tout ou partie du stage si elle estime que l'expérience professionnelle correspond aux attendus du stage et qu'elle a permis d'acquérir les compétences demandées.

## 6/ Stages à l'étranger

Les conventions de stage à l'étranger demandent une attention particulière.

Les étudiants peuvent réaliser leur stage à l'étranger. Ils doivent, avant de déclencher toute démarche, vérifier que le lieu de stage n'est pas dans une zone dite « à risque ». Le site de référence est le site Conseils aux voyageurs (<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>).

L'université ne valide pas les stages dans les zones rouges (formellement déconseillées) et oranges (déconseillées sauf raison impérative) y compris pour les ressortissants de ces pays. Pour les stages proches d'une zone à risque, l'étudiant doit s'engager par écrit à ce que son lieu de stage et son lieu de domicile soient bien en zone jaune ou verte et qu'il n'effectuera aucun déplacement en dehors de ces zones.

### **Utilisation des outils numériques**

Notre université fournissant à ses étudiantes et ses étudiants un certain nombre de services accessibles aux étudiants inscrits, nous déconseillons d'utiliser une adresse non-institutionnelle ou des services tiers pour communiquer avec les membres de l'université, ceci pour un certain nombre de raisons :

- risque de voir ces messages considérés comme du courrier indésirable (spam) par le destinataire ou par le serveur de courriel de l'université,
- les contenus transitant par certains serveurs non-européens peuvent être soumis à la loi du pays propriétaire du service de messagerie. C'est le cas notamment pour les États-Unis (Gmail, Hotmail, Yahoo, etc.) :
  - qui autorisent la fouille des données même si celles-ci sont stockées sur le territoire européen,
  - qui ne respectent pas le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD),
- impossibilité d'identifier l'émetteur du message avec certitude,

Ce dernier point est important notamment dans le cas où l'étudiant.e transmet des travaux à un enseignant pour les évaluer et pour lesquels il doit y avoir une garantie d'identité.

Sauf lorsqu'un outil particulier vous est imposé, la transmission de gros fichiers (typiquement de taille supérieure à 15Mo) peut être effectuée à l'aide du service

"Transfert de fichiers", accessible à partir de la rubrique "Mes outils" dans l'ENT (<https://ent.univ-littoral.fr>)

Une assistance est disponible pour la plupart des services numériques de l'établissement sur <https://scosi.univ-littoral.fr/assistances/>

## Calendrier formation Master DDL

**Date de pré-rentrée : 8 septembre 2023**

**9h M1 salle à confirmer**

**10h M2 salle à confirmer**

**Date de rentrée/reprise des cours semestre 1 et 3 : 11 septembre 2023**

**Date de rentrée/reprise des cours semestre 2 et 4 : 8 janvier 2024**

**Date de départ en stage (M1 et M2) : le 1er mars 2024**

Stage de 310 heures obligatoires à effectuer pendant l'année de la soutenance du mémoire. Pas de soutenance de mémoire possible sans avoir passé toutes les matières.

**Jours banalisés en M1 :**

Journée d'étude le **mercredi 10 janvier 2024** Journée professionnelle : **le 7 décembre 2023** **Jours banalisés en M2 :**

Journée d'étude **le mercredi 10 janvier 2024**

Journée professionnelle **la semaine du 6 novembre 2023**

Habilitation DELF DALF (parcours FLE seulement) : **du 20 au 24 novembre 2023**

**Périodes d'examen :**

Session 1, S1 et S3 : du 11 au 22 décembre 2023

Session 2, S1 et S3 : du 26 février au 1er mars 2024

Session 1, S2 et S4 : du 26 février au 1er mars 2024

Session 2, S2 et S4 : du 27 juin au 3 juillet 2024

**CLES :**

CLES B2 Anglais Vendredi 17 novembre 2023

CLES B1 Anglais - Vendredi 19 janvier 2024

## Jurys :

Jury Session 1 : semaine du 1er février Jury intermédiaire : semaine du 3 avril Jury  
Session 2 : semaine du 1er juillet 2024

## Dates rapports de stage et mémoires M1 et M2 :

**Dépôt des sujets : 6 novembre 2023** avant 15h au secrétariat et par mail au directeur de mémoire. **Rendu de 2 fiches de lectures au directeur de mémoires : 4 décembre 2023** avant 15h au secrétariat et par mail au directeur de mémoire.

**Rendu des versions d'étape (toutes sessions confondues) : 18 mars 2024** (partie recherche)

RV avec encadrant le 18 mars au 19 avril 2024

**Rendu des mémoires (session 1) : 3 mai 2024**, avant 15h (2 exemplaires papier + version électronique aux membres du jury)

**Date limite pour le dépôt de l'autorisation de soutenance-session 1 : 13 mai 2024** avant 15h au secrétariat et par mail au directeur de mémoire et à la responsable de formation.

**Soutenances session 1 : 23 au 30 mai 2023**

**Rendu des mémoires (session 2) : 3 juin 2024** avant 15h (2 exemplaires papier + version électronique aux membres du jury)

**Date limite pour le dépôt de l'autorisation de soutenance-session 2 : 14 juin 2024** avant 15h au secrétariat et par mail au directeur de mémoire et à la responsable de formation.

**Soutenances session 2 : 24 juin au 02 juillet 2023**

## VACANCES

**Interruption pédagogique et périodes de vacances proposées :**

- **Interruption pédagogique proposée** : du samedi 28 octobre 2023 après les cours

au lundi 6 novembre 2023 matin

- **Vacances de Noël** : du samedi 23 décembre 2023 après les cours au lundi 8 janvier 2024 au matin - **Vacances d'Hiver** : du samedi 02/03 après les cours au lundi 11 mars 2024 matin

- **Vacances de Pâques** : du samedi 20 avril 2024 après les cours Au lundi 6 mai 2024

au matin

- Vacances d'été ; voir calendrier fermeture IUT, EILCO, ISCID-CO et CGU 5)

### Informations pratiques

**Responsable du Master :** Emilie Perrichon, Professeur des Universités  
[emilie.perrichon@univ-littoral.fr](mailto:emilie.perrichon@univ-littoral.fr)

**Président du jury :** Raphaël Willay, Maître de conférences, [raphael.willay@univ-littoral.fr](mailto:raphael.willay@univ-littoral.fr)

**Secrétariat pédagogique :** Christian ratel [secr-fle@univ-littoral.fr](mailto:secr-fle@univ-littoral.fr) – 03 21 99 41 30

**Site Internet de la formation :** <http://master-fle.univ-littoral.fr>

**Relations Internationales -** [erasmus.boulogne@univ-littoral.fr](mailto:erasmus.boulogne@univ-littoral.fr) -  
bureau au CRL - [0321994140](tel:0321994140) – <http://international.univ-littoral.fr>

**SUAIO :** [suaio@univ-littoral.fr](mailto:suaio@univ-littoral.fr)

**Subventions et bourses :** [scolarite@univ-littoral.fr](mailto:scolarite@univ-littoral.fr)

**Service social :** 03.21.30.40.52

**Consultation psychologique :** 03.21.30.40.40

## ENSEIGNEMENTS

### M2, Semestre 1

#### Tronc commun

	<b>ects</b>	<b>Enseignants</b>
Séminaire de recherche	3	I.Girard/M.Murphy
Politiques éducatives et internationalisation	3	L. Sinoimérie
Sociologie de l'éducation	3	A. Dubreu M. Murphy
Ingénierie pédagogique	3	E. Perrichon
Ingénierie financière	3	C. Klezewski
Ecrire pour le web	3	F. Annocque
Pédagogie en réseaux	3	F. Annocque E. Duquenoy
Aide à l'insertion (PPP)	3	E. Perrichon
Langues (anglais)	3	V. Street

#### Parcours FLE

	<b>ects</b>	<b>Enseignants</b>
Conception de ressources numériques (FLE)	3	A. S. Richart

#### Parcours Anglais

	<b>ects</b>	<b>Enseignants</b>
Conception de ressources numériques (Anglais)	3	I. Lefebvre

## M2, Semestre 2

### Tronc commun

	ects	R é p a r t i t i o n enseignants
Médiation interculturelle	3	M.A Tillette, I. Shargayext.
Audit et évaluation de formation	4	E. Perrichon
Ingénierie de conception	3	E. Perrichon
Méthodologie	2	E. Perrichon
Langue (anglais)	3	V. Street
Conférences		Ens. Inc.
Stages et mémoire	10	Enseignants de la formations

### Parcours FLE

	ects	R é p a r t i t i o n
Élaboration de programmes en FLE	2	A. Saulin
Projets tuteurés	3	R. Willay/M. Capliez

### Parcours Anglais

	ects	R é p a r t i t i o n
Élaboration de programmes en anglais	2	V. Street
Projets tuteurés	3	R. Willay/M. Capliez

## DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS

<b>Séminaire de recherche</b>
<b>Séminaire 1 : « <i>linguistique générale</i> »</b>
<b>Responsable : Isabelle GIRARD</b>

Objectifs de ce séminaire (S1) :

Séminaire commun « *linguistique générale* »

Responsable : Isabelle GIRARD

Objectifs de ce séminaire (S1) :

Le séminaire commun de « *linguistique générale* » prend appui sur une approche à la fois théorique et pratique des principales caractéristiques de la linguistique française et anglaise. Il propose de faire le point sur les principes fondamentaux et outils propres à différents domaines de la linguistique (notamment phonétique / phonologie et morphologie) en privilégiant une approche contrastive. Il s'agit aussi d'inviter les étudiants à réfléchir aux interactions possibles entre ces domaines et à mettre en perspective leurs compétences et connaissances théoriques pour résoudre des problèmes en respectant la méthodologie expliquée et travaillée en cours.

### **Bibliographie**

HUOT Hélène, Morphologie. Forme et sens des mots du français, Paris, Armand Colin, coll. CAMPUS – linguistique, 2001.

LARREYA P. & WATBLED J. P., Linguistique générale et langue anglaise, Paris, Nathan Université, Langues 128, 1994.

MARTINET A., Eléments de linguistique générale, Paris, Armand Colin, collection U2, 1967.

PAILLARD M., Lexicologie contrastive anglais – français. Formation des mots et construction du sens, Gap – paris, Ophrys, 2000.

### **Modalités d'évaluation des connaissances :**

Pour ce séminaire, les connaissances et compétences des étudiants seront évaluées à la fin du semestre. Test écrit (durée : au moins 2 heures), notation sur 20 pour la validation de cet enseignement.

## **Séminaire 2 : Civilisations britanniques et irlandaises**

**Responsable : M. Murphy**

**INCLUSIVE EDUCATION in the context of British Area Studies** will be covered during this course (24 hours of teaching time).

Starting from foundational texts, such as the United Nations SALAMANCA STATEMENT (1994), we will examine how the British educational systems have started to accommodate more inclusive schools and universities, as part of the more general objective : the creation of a more inclusive society.

This is one response to increasing British diversity (socio-economic, gender, sexual, ethnic ...).

Examples from England and Scotland will be highlighted.

Booklets and texts will be provided.

Examen écrit 2h : Parcours ANGLAIS students must reply in ENGLISH, while Parcours FLE students may reply either in ENGLISH or in FRENCH.

## **Politiques éducatives et internationalisation**

**Responsable : L. Sinoimérie**

L'objectif de ce cours est de présenter les politiques de formation en Europe : les politiques européennes, les politiques des organisations internationales et les politiques nationales. Nous attacherons une attention particulière à l'analyse des politiques linguistiques nationales et européennes dans une approche historique et comparative. Quelques grandes questions concernant les relations entre l'internationalisation de l'enseignement supérieur et l'anglais seront abordées : l'histoire de la mobilité internationale au XXème et XXIème siècle, l'anglicisation de l'enseignement supérieur au regard des politiques publiques (France, Allemagne, Italie), internationalisation et éducation mono-, bi-, ou plurilingue, didactique de l'anglais et du plurilinguisme et centralité de l'anglais.

### **Évaluation :**

1-Rédaction d'un portefeuille et contrôle continu en cours / exposés.

2-Soutenance orale du portefeuille (10 minutes). Le portefeuille doit être rendu à la fin

du semestre, au secrétariat pédagogique, au moins 10 jours avant l'épreuve orale en présentiel.

**Rattrapage : idem**

## **Sociologie et philosophie et éducation**

**Responsable : M. Murphy et A. Dubreu**

**Problématiques :** Quelles idées ont traversé la philosophie à propos de l'éducation, depuis les Grecs (Socrate, Platon, Aristote...), entre le 17<sup>ème</sup> et le 19<sup>ème</sup> siècle (Locke, Rousseau, Priestley, Pestalozzi, Froebel, Lancaster...) jusqu'au 20<sup>ème</sup> siècle (Dewey, Montessori, Neill, Freire...) ? Quelle est l'idée de l'enseignant, de l'apprenant ? Quels sont les objectifs, les méthodes préconisés ? Le cours fera ressortir des thèmes clés dans les écrits et dans les pratiques de certains des éducateurs susmentionnés. Des textes complémentaires seront distribués en cour.

Evaluation: examen écrit final 2h ou examen oral.

### **Bibliographie sélective :**

Aristote, Politics, (Book 8, c. 350 B.C.E.), <http://classics.mit.edu/Aristotle/politics.8.eight.html>, Nichomachean Ethics (Book 2, c. 350 B.C.E.), <http://classics.mit.edu/Aristotle/nicomachaen.2.ii.html>

Dewey, J., The Child and the Curriculum, (1902), <http://onlinebooks.library.upenn.edu/webbin/gutbook/lookup?num=29259>

Democracy and Education (1916), <http://www.gutenberg.org/files/852/852.txt>

Freinet, C. La charte pédagogique de l'Ecole Moderne (1954), <http://www.icem-pedagogie-freinet.org/node/40421>

Les Invariants pédagogiques (1964), <http://www.icem-pedagogie-freinet.org/node/18353>

Notes : <http://bqpf.info/dossierplan/02textespratique/05Tecilire/12ecilire.html>

Freire, P. Pedagogy of the Oppressed (1970), trad. , [http://www.osea-cite.org/class/SELT\\_materials/SELT\\_Freire\\_Pedagogy\\_Oppressed\\_ch2-3.pdf](http://www.osea-cite.org/class/SELT_materials/SELT_Freire_Pedagogy_Oppressed_ch2-3.pdf)

Pedagogy of Freedom, trans. 1998, <http://abahlali.org/wp-content/uploads/2012/08/Paulo-Freire-Pedagogy-of-Freedom-Ethics-Democracy-and-Civic-Courage-2000.pdf>

Froebel, F., Education of Man (1826 ; 1885 trad.), <https://archive.org/details/educationofman00froebel>

Mother's Games, (1844) in The Mottoes and Commentaries of Friedrich Froebel's Mother Play (trad. 1895), [https://archive.org/stream/mottoescommentar00frich/mottoescommentar00frich\\_djvu.txt](https://archive.org/stream/mottoescommentar00frich/mottoescommentar00frich_djvu.txt)

Illich, I. Deschooling Society (1970), <http://www.preservenet.com/theory/Illich/Deschooling/intro.html>

Une société sans école, <http://www.ebook-gratuit.co/ivan-illich-une-societe-sans-ecole/>

Lancaster, J., Improvements in Education (1803), <http://www.constitution.org/lanc/improv-1803.htm>

Locke, J., Some Thoughts Concerning Education (1793), <http://www.bartleby.com/37/1/>

Et en français : [http://classiques.uqac.ca/classiques/locke\\_john/pensees\\_sur\\_l\\_education/sur\\_education.html](http://classiques.uqac.ca/classiques/locke_john/pensees_sur_l_education/sur_education.html)

Montessori, M. The Montessori Method (1909, trad. 1912), <http://digital.library.upenn.edu/women/montessori/method/method.html>

Neill, A. S. Summerhill (1960), <https://archive.org/details/Summerhill-English-A.S.Neill>

Extraits en français : [http://www.spirit-science.fr/doc\\_educ/Summerhill.html](http://www.spirit-science.fr/doc_educ/Summerhill.html)

Pestalozzi, J.H., Letters on Early Education (1827, trans. 1898), <https://archive.org/details/lettersonearlyed00pestiala>

Platon, La République (vers 380, Livre7), <http://ugo.bratelli.free.fr/Platon/PlatonRepublique.pdf>

Les Lois (vers 348, Livre 2), <http://remacl.org/bloodwolf/philosophes/platon/lois2fr.htm>

Priestley, J., An Essay on a Course of Liberal Education for Civil and Active Life, (1764), <https://babel.hathitrust.org/cgi/pt?id=mdp.39015064413159;view=1up;seq=7>

Rousseau, J.-J., Emile, ou de l'Education (1762), [http://classiques.uqac.ca/classiques/Rousseau\\_jj/emile/emile\\_de\\_education\\_1\\_3.pdf](http://classiques.uqac.ca/classiques/Rousseau_jj/emile/emile_de_education_1_3.pdf)

## **Ingénierie pédagogique et ingénierie de formation**

**Responsable : Emilie Perrichon**

**Objectifs :** Le but de ce cours est de vous doter des outils méthodologiques nécessaires à l'élaboration de plans de formation, en vous mettant en situation : analyse des besoins/étude de la demande, étude de faisabilité, définition d'objectifs, élaboration du cahier des charges, outils de planification, définition du calendrier et gestion des ressources.

Stratégie pédagogique : les étudiants seront mis, par sous-groupes, en situation concrète de réponse à un appel d'offre. Ils seront guidés en premier lieu par une approche de la conduite de réunion, ensuite par des questions encadrant leur réflexion et des documents ressources.

### **Bibliographie :**

Aoun, Joseph. *Manager une équipe multiculturelle : faire de la diversité une clé de la performance*. Paris : ESF, 2004.

Champy, Philippe et Étévé, Christiane (ed.). *Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation*, Paris : Nathan, 2000.

Dennerly Marc, *Piloter un projet de formation : du diagnostic des besoins à la mise sous assurance qualité*, Paris: ESF, 2006.

De Peretti, André et al. *Encyclopédie de l'évaluation en formation et éducation*, Paris : ESF, 1998.

Fernandez, Alain. *Le chef de projet efficace*. Paris : Eyrolles, 2008.

Griffin, Ricky. *Management*. Boston : Houghton Mifflin Company, 2008.

Kennedy, Carol. *Toutes les théories du management*. Paris : Maxima, 2008.

Ledoux, Régine et Jean-Pierre, *Manuel à l'usage du formateur : concevoir, réaliser et animer un projet de formation*. Paris : AFNOR, 2004.

Meignant, Alain. *Manager la formation*. Paris : Editions Liaisons, 2006.

Parmentier, Christophe. *L'ingénierie de formation*. Paris : Eyrolles, 2008.

**Évaluation** : Rédaction d'un portfolio de projet (50%) et contrôle continu en cours (exposés 50%).

Rattrapage : reprise du dossier et/ou exposé oral

<b>Ingénierie financière</b>
<b>Responsables : C. Klezewski</b>

L'objet de ce cours est de développer une compétence de construction de dispositifs de formation professionnelle. Il s'agit d'appréhender l'ingénierie de parcours. L'approche pédagogique choisie sera l'Apprentissage Par Problème (APP) avec alternance de cas concrets, d'apports conceptuels synthétiques, de travail en groupe...

**Apports conceptuels :**

1/ Le marché de la FPC en France

1.1) Le dispositif de FPC en France

1.2) les différentes réformes

2/ Les principaux financeurs et les bénéficiaires

2.1) Les entreprises

2.2) Les financeurs publics (Etat, Conseils Régionaux, Europe) et leurs modes de gestion

3/ La Prestation de formation

4/ Cas pratiques – financements d'une action de formation

5/ Les problématiques pédagogiques : comment coller aux attentes et souhaits, contenu pédagogique, individualisation. Notions d'heures/stagiaires et d'heures d'enseignement. Cas pratiques.

**Bibliographie/sitographie :**

Ardouin Thierry, Ingénierie de formation, 4<sup>e</sup> édition Dunod.

[https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/GUIDE\\_reforme\\_formation\\_professionnelle.pdf](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/GUIDE_reforme_formation_professionnelle.pdf)

<https://www.pole-emploi.fr/candidat/en-formation/definir-vos-besoins/financer-ma-Formation.html>

Mes formations CPF | Mon compte formation – Formation gratuite en e-learning gouvernement Français (portail-moncompteformation.info)

<https://www.akto.fr/verser-votre-contribution-formation/?source=opcalia>

<https://www.cegos.fr/actualites/dossier-reforme-de-la-formation/tutos-reforme>

<https://www.formation-professionnelle.fr/author/mbourdat/>

<http://www.education.gouv.fr/cid217/la-formation-tout-au-long-de-la-vie.html>

<http://travail-emploi.gouv.fr/>

<http://www.centre-inffo.fr/>

<http://www.cereq.fr/>

## **Evaluation**

Evaluation : Présentation et dossier documenté sur cas pratique (70%) et questionnaire (30%)

(date impérative de dépôt qui sera indiquée par l'enseignant).

Rattrapage : note de synthèse et examen écrit (questionnaire et cas pratique)

<b>Conception de ressources multimédias et langue de spécialité</b>
---

<b>Responsables : I. Lefèbvre, A.-S. Richart</b>
--

Objectifs : Le but de ce cours est d'appréhender les mutations que la numérisation et le réseau induisent dans la pédagogie des langues et de pouvoir y être acteur en insistant sur des points essentiels :

- 1) les problématiques de l'autonomie et de l'auto-formation
- 2) les problématiques liés aux langues de spécialité sur objectifs spécifiques et universitaires
- 3) évaluation et remédiation de parcours pédagogiques en autoformation
- 4) montage de parcours pédagogique en langue de spécialité en auto-formation

Ces éléments s'appréhenderont par une mise en situation « réelle » (projet) des étudiants (de l'analyse du cahier des charges à la livraison des ressources produites au commanditaires).

Évaluation:

Dossier et présentation orale des ressources produites.

Livraison, installation et intégration des ressources créées dans un dispositif

**Rattrapage** : Dossier individuel

<b>Pédagogie en réseau</b>
<b>Responsables : E. Duquenoy, F. Annocque</b>

Nous proposons dans ce cours d'aborder dans un premier temps les tensions et dialogues entre les environnements institutionnels d'apprentissages (plateformes, ENT) et les pratiques numériques ordinaires des apprenants, en partant du constat que les étudiants actuels sont dotés d'une large palette d'outils numériques, connecté, reliés en réseau (Peraya, 2011 ; Fluckiger, 2011, Baron, 2014) et que les situations de communication ordinaire en formation se multiplient (parfois au sein même de l'espace classe : usage des téléphones portables dans une séance de cours). Dans un deuxième temps nous proposons de mettre à l'étude les Environnements Personnels d'Apprentissage (ou EPA) (Henri, 2013 ; Roland, 2013) en tant que réponse possible à l'analyse de l'instrumentation des apprenants, des enseignants et de comprendre le rôle des contenus entendus ici d'un point de vue didactique dans l'élaboration d'un environnement d'apprentissage. En outre, nous proposons d'aborder la question des usages des IA en éducation (questions didactiques, épistémologiques et pédagogiques). L'idée serait de partir d'un projet d'article généré à partir de Chat GPT ou équivalent, d'identifier les sources possibles et de discuter la pertinence scientifique du contenu réalisé. A partir de ce travail, nous pourrions différencier l'intelligence artificielle des IA (Andler, 2023), identifier les types d'IA et les envisager comme possible dispositif instrumenté intégrable dans les enseignements/apprentissages.

**Bibliographie** : Sera communiquée en cours

**Évaluation** : Travaux pratiques raisonnés ; réflexion à partir de la préparation d'une séquence ou d'un projet pédagogique utilisant la pédagogie en réseau

**Rattrapage** : travail individuel spécifique

## Anglais

**Responsable : V. Street**

Cours en anglais axé autour des nouvelles approches dans l'enseignement et les nouveaux espaces d'apprentissage de langue. Il y a aussi un projet concret à réaliser cette année sur la place et la forme de la technologie dans la didactique de langue. Le contrôle de connaissance est basé sur le contrôle continu des 5 compétences : compréhension orale, compréhension écrite, production orale, production écrite et l'apprentissage autonome à travers le CRL. La certification CLES 2, niveau B2 et obligatoire à la fin du semestre et constitue 50% d'évaluation pour le cours.

## Communication : Ecrire pour le web

*(mise en situation à distance)*

**Responsable : F. Annocque**

### Objectifs :

Initier les étudiants aux littéracies professionnelles numériques

### Contenus du cours :

Principes théoriques de la communication : modèles de Shaenon et Wever, Lasswell, Jakobson, modèles systémiques, école de Palo Alto, école de Francfort, etc.

L'identité professionnelle à l'heure du numérique : les réseaux professionnels

Mettre en évidence ses différents champs de compétences : hard skills, soft skills, mad skills  
Rechercher, relayer des tendances  
Construire son réseau : initiation à la théorie des réseaux (théorie des « petits mondes », « règle des 150 », principe d'homophilie), rechercher les acteurs d' « influence », interagir avec son réseau

Faire « vivre » son profil : relayer et commenter l'information, rédiger des billets d'humeur

Construire son image professionnelle : initiation au storytelling

Construire un système de médias de communication professionnelle : site, réseaux sociaux et réseaux professionnels

### Modalités de contrôle :

- Réalisation de différents supports de storytelling (spot, strip, affiche, « felurest »)
- Création et animation d'un profil sur LinkedIn (compétences, tendances et informations partagées, billet d'humeur)
- Création et animation de son site professionnel

## BONUS

Prise en compte de la note obtenue dans un module choisi par l'étudiant en dehors du programme de ce master : il s'agit des points supérieurs à la moyenne. Le bonus est conservé pour la seconde session mais ne peut être conservé d'une année sur l'autre.

Exemples: Apprentissage d'une langue vivante étrangère en centre de langues ou module de recherche. Demander l'accord du président de jury dès le début d'année.

### Catalogue des bonus 2023-2024

Sport et Culture

Activités sportives

Atelier vidéo (Site de Dunkerque)

Troupe universitaire (Site de Dunkerque) Piste sur scène (Site de Boulogne-sur-Mer)

Langues et expression

Cours de langues

Certification langue - CLES Projet Voltaire \*

CEL'quence (Site de Dunkerque)

Engagement Etudiant

Tutorat pédagogique

Engagement étudiant et citoyen

Découvertes et immersions

SommaireStage volontaire \*

Semestre ou année de césure Sessions de l'étudiant créateur

Unités d'enseignements

UE d'ouverture

UE suivie dans une autre formation

**L'intégralité du catalogue des bonus est à retrouver sur votre ENT dans l'onglet « Services administratifs » puis « Espace de documents ».**

## Semestre 2

### **Médiation interculturelle**

**Responsable : M. A Tilliette/ I. Shargay**

**Objectifs** : l'objectif de ce cours est d'appréhender la notion de médiation interculturelle à travers deux domaines : la comparaison littéraire et la traductologie.

### **Bibliographie**

*Donnée en cours*

**Évaluation** : écrit sur table (2H)

Rattrapage : idem

### **Evaluation et Audit dispositif de formation**

**Responsable: E. Perrichon**

**Objectifs** : Troisième volet de l'ingénierie étudiée cette année, l'audit évalue la formation. Ce cours se propose de vous donner les bases des techniques de l'audit de formation, et de vous amener à observer de façon critique des dispositifs en présentiel et en réseau (qualité, pertinence, conformité).

### **Lecture prescrite :**

Madoz Jean-Pierre, *L'Audit et les projets*, Afnor, 100 questions pour agir et comprendre, 2003

### **Évaluation :**

Session 1 : CC Rédaction d'un rapport d'audit (d'observation et d'évaluation de dispositif de formation en présentiel et/ou en réseau) en fonction des projets en cours. Présentation orale du rapport d'audit

Session 2 : Synthèse de document sur table (4h)

### **Ingénierie de conception et de préparation de la formation, analyse et**

**Responsable : E. Perrichon**

**Objectifs** : Principaux thèmes abordés : analyse du contexte, achat de prestation et cahier des charges, réponse à un appel d'offre.

Ce cours sera donné sous forme hybride (présentiel puis distanciel à compter de février  
\_stage)

**Évaluation :**

Exposés thématiques

Rattrapage : oral

<b>Élaboration de programmes    FLE + Anglais</b>
---

<b>Responsable : A. Saulin/V. Street</b>
--

**Élaboration de Programme Parcours FLE (A. Saulin)**

**Objectif :** élaborer une séquence pédagogique sur le conte en collaboration finale avec des élèves de 6<sup>e</sup>, afin de voir si les séances pensées et mises en œuvre sont réalisables et cohérentes. Les étudiants doivent créer une dizaine de séances dans cette séquence sur le conte, en insérant l'apprentissage d'outils de la langue, de lexique et d'expression, et en n'oubliant pas de terminer la séquence par un point fort qui montrera l'originalité et l'intérêt de l'ensemble. Ainsi il est demandé aux étudiants étrangers de travailler sur un conte de leur pays pour en partager la richesse et faire des liens entre les différentes cultures et origines des contes.

Une connaissance des compétences de 6<sup>e</sup> et des ressources didactiques est nécessaire aussi.

**Bibliographie :** sera distribuée en cours.

**Évaluation :**

Le projet, individuel ou en binôme, doit être pertinent et présenté sous forme de dossier avant d'être présenté à l'oral devant le jury.

----

**Élaboration de Programme Parcours Anglais (V. Street)**

**Objectifs du cours:**

Élaborer une séquence pédagogique sur le conte pour un cours d'anglais au niveau primaire.

**Descriptif du cours:**

Vous allez planifier une séquence pédagogique cohérente, riche en activités et en adéquation avec les attentes de niveau primaire (classe à déterminer). Vous devez créer une dizaine de séances qui mèneront à une tâche finale tout en insérant

l'apprentissage d'outils de la langue, du lexique et de l'expression que les élèves pourront mobiliser pour atteindre cette production finale.

### **Compétences visées:**

Préparer, organiser une séquence.

Formuler des objectifs clairs et précis.

Exprimer des consignes claires et précises.

Construire et structurer une progression pédagogique.

Gérer le temps des activités langagières.

### **Bibliographie**

<https://eduscol.education.fr/pid34165/langues-vivantes.html>

### **Évaluation**

Session 1: Présentation orale de la séquence et réflexion sur son élaboration.

Session 2: Concevoir une courte séquence sur un conte traditionnel (sélectionné par l'enseignante) en justifiant théoriquement son utilisation avec les élèves sous la forme d'un compte rendu écrit (10 000 caractères- 4 pages).

<b>Anglais</b>
<b>Responsable : Vanessa Street</b>

Cours en anglais axé autour de 4 thèmes (Learner Profiles, Evaluation, Technology et Teaching Speaking) et basé sur la réflexion personnelle dans l'enseignement d'une langue étrangère (Second Language Learning). Modalités: cours en hybride.

Il y a un portfolio écrit à réaliser qui encadre les 4 thèmes et les tâches en présentiel et en distanciel.

Le contrôle de connaissance est basé sur la qualité du portfolio et votre réflexion sur les thèmes abordés soutenu par un oral en continu (présentation du portfolio) et en interaction (discussion autour de votre réflexion).

La certification CLES 2, niveau B2 est obligatoire à la fin du semestre et constitue 50% d'évaluation pour le cours.

<b>Méthodologie</b>
<b>Responsable : E. Perrichon</b>

**Objectifs** : Méthodologie du compte rendu, révision de la méthodologie en matière de travaux d'études et de recherches (recherche documentaire, bibliographie, mise en pages). Méthodologie du mémoire professionnel, et préparation à la soutenance.

**Évaluation** : Note de rapport d'étape du mémoire

### Stage intégré-Projets tutorés

**Responsable : R. Willay/M. Capliez**

Mise en projet.

Les présentations des projets et la sélection pour stage intégré seront effectuées avant le début du second semestre.

**Évaluation** : Rédaction et soutenance d'un compte-rendu de stage

### Mémoire de recherche

Le mémoire de recherche rend compte des deux années de formation et en dégage les points forts, les grandes orientations, dans une logique de projet. Une solide bibliographie critique vient appuyer la réflexion théorique qui met en perspective les acquis et l'expérience.

Pour le Master 2 il s'agit d'un "*mémoire professionnel*" (60 à 80 pages hors annexes) suivi d'une soutenance avec ppt (10 minutes de présentation, 20 minutes de débat).

Les enseignants proposent une liste de sujets propres à leurs recherches ou terrain d'action professionnelle. Les étudiants devront choisir parmi la liste proposée. C'est le Directeur de mémoire qui accepte ou non la soutenance du mémoire professionnel devant jury.

La liste des sujets et des encadrants sera remis courant octobre.

**Attention !** Les Mémoires doivent parvenir au jury deux semaines avant la soutenance sous forme numérique et sous forme papier (minimum 2 exemplaires du mémoire relié):

-1 : ils seront déposés, clairement identifiés, sur le campus numérique (format PDF)

-2 : et remis au secrétariat en deux exemplaires papier.

**Les étapes présentées dans le calendrier ci-joint doivent être impérativement respectées.**

NOTE importante : **Le mémoire ne peut être soutenu qu'après validation des autres modules, c'est un mémoire de fin d'étude.** Une note de 10/20 est obligatoire pour valider l'année.

## BONUS

*Bonus (avec l'accord du Président de jury en début d'année)*

Prise en compte de la note obtenue dans un module choisi par l'étudiant en dehors du programme de ce master : il s'agit des points supérieurs à la moyenne. Le bonus est conservé pour la seconde session mais ne peut être conservé d'une année sur l'autre.

Exemples: Apprentissage d'une langue vivante étrangère en centre de langues ou module de recherche. **Demander l'accord du président de jury dès le début d'année.**

Les enseignements facultatifs suivis dans le cadre du Centre de Langues donnent lieu à une évaluation sur le même format que celle prévue dans les MCC LANSAD de Licence et Master (cf. supra) mais n'intègrent pas le CLES dans les notes finales de L3-S6 et M2-S3.

Les 5 notes sont attribuées exclusivement dans le cadre du contrôle continu.

La réussite totale ou partielle au CLES (ou autre certification) dans une langue autre que la langue 1 donne lieu à l'attribution d'une note bonus selon les tableaux de conversion des notes CLES en Licence ou Master pour le 2<sup>e</sup> semestre de l'année d'études en cours.

De même toute certification en langue, en dehors des cas énoncés ci-dessus, pourra faire l'objet d'une demande de conversion en points bonus par la Commission LANSAD.